

Pour diffusion immédiate

Le jeudi, 5 juillet 2012

Confirmer la propriété des animaux des producteurs à la FADQ

Longueuil - Agri-Traçabilité Québec (ATQ) invite les producteurs de veaux d'embouche et d'agneaux à contacter son service à la clientèle afin de s'informer quant aux deux nouveaux champs de saisie ajoutés au site transactionnel d'ATQ Direct pour faciliter le suivi et la gestion de leur dossier en lien avec le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Cette modification vise à intégrer des informations complémentaires aux dossiers des producteurs inscrits chez ATQ et qui sont également assurés à La Financière agricole du Québec (FADQ). Ainsi, les producteurs qui utilisent ATQ Direct pour signaler des événements concernant leur troupeau (naissance, transfert de site, décès, etc...) pourront également joindre à leur déclaration, à compter d'aujourd'hui, leur numéro de dossier FADQ et préciser le type de produit d'assurance (Agneaux, Veaux d'embouche, Veaux de grain, Veaux de lait et Bouvillons et bovins d'abattage).

Rappelons qu'ATQ transfère quotidiennement des informations mises à jour vers la FADQ afin d'actualiser les dossiers des clients assurés en lien avec le cheptel détenu et déclaré chez ATQ pour les produits d'assurance Agneaux et Veaux d'embouche.

Pour connaître la marche à suivre pour l'utilisation de ces nouveaux champs de saisie, les producteurs sont invités à communiquer avec le service à la clientèle d'ATQ en composant le 1 866 270-4319, du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 16 h 30.

- 30 -

Source :
Marie Desjardins
Agente aux communications
Agri-Traçabilité Québec
mdesjardins@atq.qc.ca